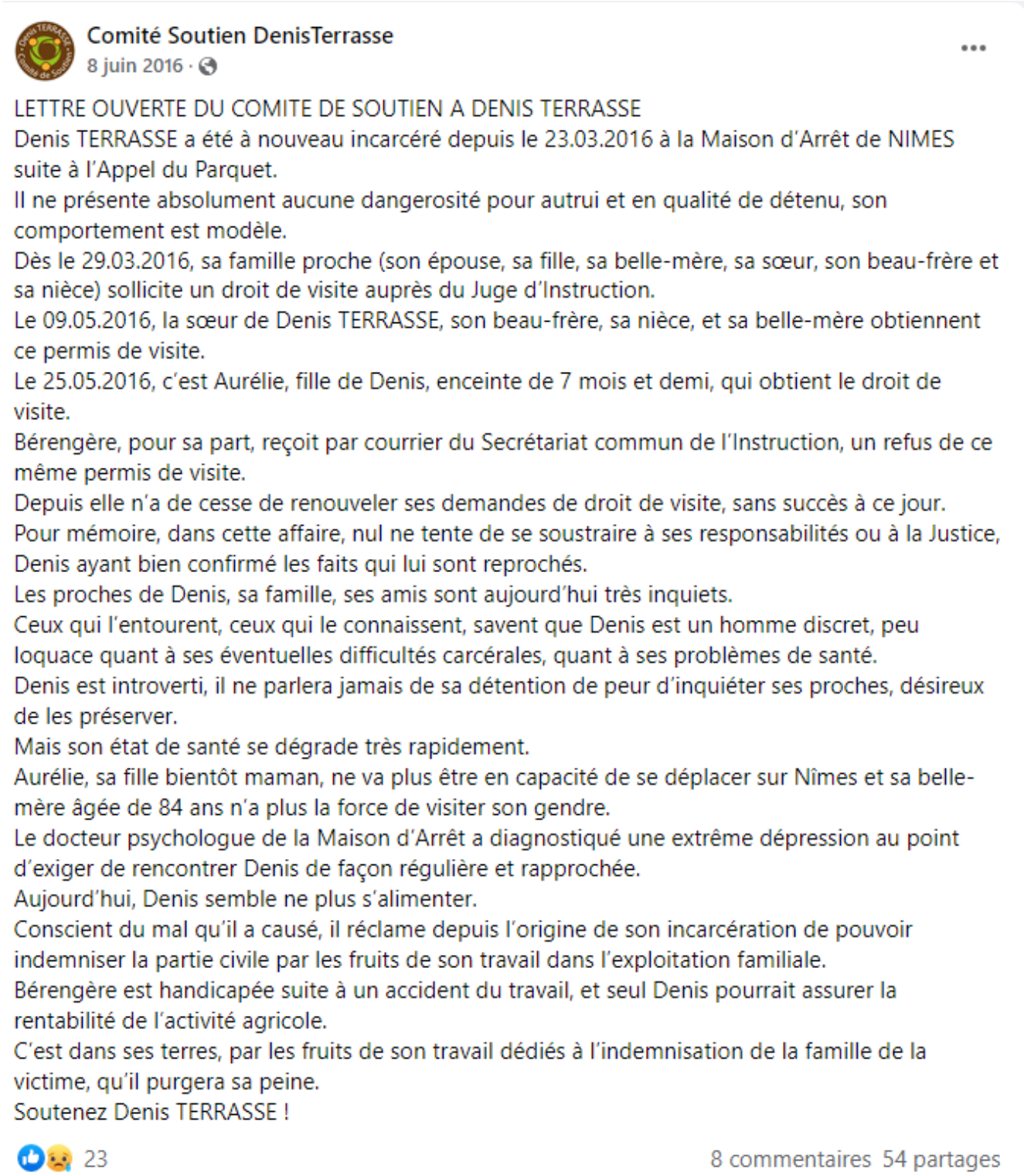
Denis, viticulteur aux assises pour avoir tué un voleur à Bezouce (30) : « C’est un homme frustre, jamais condamné que vous n’auriez jamais croisé si quelqu’un n’était pas venu lui voler ses biens » (Màj : 16 ans de réclusion requis)

29/06/2022 à 14h07



29/06/2022

Facebook



Comité Soutien DenisTerrasse
8 juin 2016 ·

LETTRE OUVERTE DU COMITE DE SOUTIEN A DENIS TERRASSE
Denis TERRASSE a été à nouveau incarcéré depuis le 23.03.2016 à la Maison d'Arrêt de NIMES suite à l'Appel du Parquet.
Il ne présente absolument aucune dangerosité pour autrui et en qualité de détenu, son comportement est modèle.
Dès le 29.03.2016, sa famille proche (son épouse, sa fille, sa belle-mère, sa sœur, son beau-frère et sa nièce) sollicite un droit de visite auprès du Juge d'Instruction.
Le 09.05.2016, la sœur de Denis TERRASSE, son beau-frère, sa nièce, et sa belle-mère obtiennent ce permis de visite.
Le 25.05.2016, c'est Aurélie, fille de Denis, enceinte de 7 mois et demi, qui obtient le droit de visite.
Bérengère, pour sa part, reçoit par courrier du Secrétariat commun de l'Instruction, un refus de ce même permis de visite.
Depuis elle n'a de cesse de renouveler ses demandes de droit de visite, sans succès à ce jour.
Pour mémoire, dans cette affaire, nul ne tente de se soustraire à ses responsabilités ou à la Justice, Denis ayant bien confirmé les faits qui lui sont reprochés.
Les proches de Denis, sa famille, ses amis sont aujourd'hui très inquiets.
Ceux qui l'entourent, ceux qui le connaissent, savent que Denis est un homme discret, peu loquace quant à ses éventuelles difficultés carcérales, quant à ses problèmes de santé.
Denis est introverti, il ne parlera jamais de sa détention de peur d'inquiéter ses proches, désireux de les préserver.
Mais son état de santé se dégrade très rapidement.
Aurélie, sa fille bientôt maman, ne va plus être en capacité de se déplacer sur Nîmes et sa belle-mère âgée de 84 ans n'a plus la force de visiter son gendre.
Le docteur psychologue de la Maison d'Arrêt a diagnostiqué une extrême dépression au point d'exiger de rencontrer Denis de façon régulière et rapprochée.
Aujourd'hui, Denis semble ne plus s'alimenter.
Conscient du mal qu'il a causé, il réclame depuis l'origine de son incarcération de pouvoir indemniser la partie civile par les fruits de son travail dans l'exploitation familiale.
Bérengère est handicapée suite à un accident du travail, et seul Denis pourrait assurer la rentabilité de l'activité agricole.
C'est dans ses terres, par les fruits de son travail dédiés à l'indemnisation de la famille de la victime, qu'il purgera sa peine.
Soutenez Denis TERRASSE !

23 8 commentaires 54 partages

Facebook
[Facebook]

Régis Cayrol a requis mardi 28 juin en début de soirée, 16 années de réclusion criminelle contre Denis Terrasse, devant la cour d'assises du Gard. Deux années de sursis pour son épouse qui comparait pour complicité de dissimulation de

crime.

[…]

Au deuxième jour d'audience, mardi 28 juin, l'accusé principal interrogé par le président de la cour, a longuement évoqué sa version des faits selon laquelle, dans sa fuite, le jeune homme surpris en pleine nuit sur sa propriété, aurait voulu lui foncer dessus avec son véhicule. "*Instinctivement j'ai appuyé sur la détente une fois, puis deux*.", raconte Denis Terrasse, désolé, face à la famille meurtrie de ce jeune homme qui, par le passé, avait effectivement dérobé des piquets de vigne sur sa propriété.

Ce mardi 28 juin, la plaidoirie de Maitre Emmanuel Trink pour la défense précédera le délibéré. Le verdict de la cour d'assises du Gard est attendu dans la journée.

Paranoia , autodéfense et spirale infernale

Les faits examinés aujourd'hui devant la cour d'assises du Gard se sont produits dans un contexte sensible de multiplication des actes de délinquances à l'attention des agriculteurs gardois. Vols de métaux et de matériels, de batteries d'engins agricoles, siphonnages de réservoirs, ou, encore, multiplication des agressions physiques. Des actes malveillants qui à l'époque, en 2014, avaient conduit l'entourage des accusés à veiller la nuit, à effectuer des rondes en groupes, parfois armés. L'exaspération puis la peur de nouveaux faits avaient pris une telle ampleur que certains, à cran, ont pu tomber dans la paranoia. Tel fut d'ailleurs le cas de l'accusé Denis Terrasse, selon l'Avocat général. "*Ce soir-là, vous avez tiré, pour que ça cesse et pour assurer la survie de votre exploitation*", a conclu le représentant du parquet général dans ses réquisitions mardi 28 juin en début de soirée.

Midi-Libre

27/06/2022

Un viticulteur, âgé de 66 ans, aujourd'hui retraité, comparaît à partir de ce lundi pour le meurtre d'un voleur de piquets de vignes. L'accusé est également soupçonné d'avoir modifié l'état des lieux d'une scène de crime avec son épouse. Le couple est jugé devant les jurés gardois jusqu'à mercredi.

[…]

« *C'est une affaire simple et grave. Je sais l'exaspération des agriculteurs à cause des vols répétés de piquets de vignes, mais d'un autre côté on a la souffrance d'une famille. Ce garçon a été tué dans des circonstances particulières, le corps a été dissimulé* », estimait en 2016, l'avocat général de la chambre de l'instruction qui souhaitait à l'époque que l'agriculteur reste en prison. L'accusé est sorti à ce moment-là de détention et se trouve toujours sous contrôle judiciaire.

« *Les agriculteurs se font piller par des voyous. Il y a dans le monde agricole un sentiment d'exaspération et d'impuissance,* avait poursuivi lors de la même audience de la cour d'appel de Nîmes, l'avocat du paysan impliqué*. Il fait nuit, au fin fond de la campagne, il est sorti avec son fusil d'abord pour se protéger car il se trouve dans un sentiment d'insécurité avec une voiture, celle du voleur qui démarre face à lui. C'est un homme frustre, jamais condamné que vous n'auriez jamais croisé si quelqu'un n'était pas venu lui voler ses biens* », avait poursuivi, toujours devant la chambre de l'instruction en 2016, l'avocat parisien qui avait obtenu que son client sorte de l'univers carcéral. Ce dernier comparaîtra donc libre, comme son épouse, ce lundi 27 juin devant la cour

d’assises du Gard.

Objectif Gard